



Menuiserie
Bovey Zweifel
Mézières



Garde-mobilier, Déménagement
TRANSWAY.CH
SA



FC Jorat-Mézières – Ch. des Grottes 2, 1083 Mézières – www.fcim.ch – fcjm@bluewin.ch
**Concept de protection pour les entraînements et
compétitions à partir du 02 juin 2021**

Version n°5: 02.06.2021, reprise et adaptée à partir du modèle de l'ASF

Auteur : ASF et Comité du FC Jorat-Mézières



Nouvelles conditions cadres qui remplacent celles du 02.03.2021

À partir du 02 juin 2021, l'organisation des entraînements et des matchs sera à nouveau autorisée, sous réserve du respect des concepts de protection spécifiques aux clubs et avec un scannage obligatoire lors de l'entrée dans l'enceinte du terrain de foot (buvette y compris).



Menuiserie
Bovey Zweifel
Mézières



Garçon couvreur, Déménagement
TRANSWAY.CH
Srl



Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et des matchs

1. S'entraîner et participer à des matchs qu'en l'absence de symptômes

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements ainsi qu'aux matchs et ne peuvent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à la maison ou être placées en isolement et discuter des procédures à suivre avec leur médecin traitant.

Garder la distance.

À l'arrivée, ainsi qu'à l'entrée des installations sportives, lors des théories, après un entraînement ou un match, à la sortie des installations - dans toutes ces situations et celles qui s'y apparentent, il faut toujours maintenir une distance de 1 mètre 50 et continuer à éviter les traditionnelles poignées de main et les applaudissements.

Le contact physique est à nouveau autorisé pour toutes les catégories.

Il est demandé aux joueurs d'arriver à l'heure prévue du début de l'entraînement et de repartir dès la fin de l'entraînement.

2. Se laver soigneusement les mains

Se laver les mains joue un rôle crucial dans l'hygiène. Vous avez le **devoir de vous laver soigneusement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement ou le match.** de cette manière vous vous protégez et protégez votre entourage.

Du savon liquide ou du gel hydroalcoolique est à disposition. Il y a du stock de gel hydroalcoolique savon dans le container matériel et du savon dans les vestiaires.

Consignes pour les entraîneurs :

- le premier entraîneur arrivé sur le site sort le gel hydroalcoolique
- le dernier entraîneur à finir range le gel hydroalcoolique

4. Infrastructures

Les vestiaires et les douches sont fermés en tout temps pour les entraînements, les joueurs arrivent en tenue de sport au début de l'entraînement.

Lors des matchs officiels, les vestiaires sont accessibles pour se changer et pour la douche d'après-match. Le port du masque est strictement obligatoire dans les vestiaires pour les 12 ans révolus et plus. Une équipe à la fois est autorisée par vestiaire. Les joueurs se lavent les mains avant l'entrée et à la sortie du vestiaire. Le respect des distances selon les normes en vigueur doit être appliqué et personne ne traîne dans les vestiaires afin que les équipes suivantes puissent y accéder sans trop d'attente. Afin de garantir la sécurité de tous, les théories se font uniquement en extérieur.

L'accès au local matériel où se trouvent les ballons ainsi que le container matériel est autorisé uniquement aux entraîneurs et staff des équipes et maximum 2 personnes à la fois, avec port du masque obligatoire, sont autorisées dans le local des ballons et le container matériel. Les joueurs récupéreront le matériel à l'extérieur, si nécessaire des filets pour les ballons peuvent être mis à disposition des équipes par le comité FCJM.

Les WC sont en principe fermés. En cas de besoin exceptionnel une clé est à disposition sur le tableau des clés au sein du local matériel. Le WC qui peut être utilisé se trouve sur le côté stand de tirs du bâtiment FCJM. A l'intérieur de ce WC, un dispositif de désinfection est disponible pour les utilisateurs.

5. Limiter le nombre de personnes présentes

L'accès dans l'enceinte sportive est autorisé avec les règles en vigueur (distance, masque, hygiène et scannage).

6. Tenir des listes de présence

Les contacts rapprochés entre les personnes doivent pouvoir être identifiés à la demande de l'autorité sanitaire. Afin de faciliter la recherche de contacts, le club tient des listes de présence de toutes les personnes présentes pour chaque séance d'entraînement (joueurs, entraîneurs, staff) et match (joueurs, entraîneurs, staff et spectateurs).



Menuiserie
Bovey Zweifel
Mézières



Garantie matériel, Développement
TRANSMAY. CH
SARL



Ainsi, après chaque entraînement, l'entraîneur remet une liste de présence Excel contenant le nom, le prénom et le numéro de téléphone de chaque participant à ian.mann@sas.ch
La liste doit être transmise dès la fin de l'entraînement, au plus tard le lendemain à 12h00.

Lors des matchs les spectateurs doivent obligatoirement utiliser l'application de socialpass.

7. Désignation du délégué au coronavirus du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements et/ou les matchs amicaux doit nommer un ou plusieurs délégués au coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements en vigueur soient respectés. Au sein de notre club, il s'agit de Ian Mann (suppléant : Lionel Muriset). Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement

Personne responsable : Ian Mann Tél. 079 776 43 23, ian.mann@sas.ch

(Suppléant: Lionel Muriset Tél. 079 354 21 22, lionel.m@bluewin.ch)

8. Dispositions particulières ou principales

En tout temps la buvette respectera les exigences légales liées aux établissements publics (consommation assise par 4 à l'intérieur, consommation assise par 6 à l'extérieur)

Aucune gourde ne sera mise à disposition par les entraîneurs, les joueurs peuvent en prendre une avec eux qui sera distinguable par son propriétaire.

Aucun échange de chasubles n'a lieu durant l'entraînement.

Pour les matchs des actifs, les spectateurs doivent suivre le match assis.

9. Communication

Chaque entraîneur est responsable de communiquer le plan de protection et ses exigences à son équipe (joueurs, parents, staff, etc.).

Le comité FCJM se chargera au fur et à mesure d'adapter les exigences selon les évolutions sanitaires. Les évolutions seront communiquées aux entraîneurs qui se chargeront de transmettre les informations à son équipe (joueurs, parents, staff, etc.).

10. Responsabilité

Il est demandé à chaque membre du club de mettre en œuvre les exigences de ce plan et principalement aux entraîneurs de les expliquer et si nécessaire les répéter.

Les membres du comité veilleront à l'application de ce plan de protection.

Mézières, le 02 juin 2021 / Pour le comité FCJM : Vincent RIMAZ